

CHARTRE ETHIQUE

Préambule

Créée en 2005, la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde, reconnue d'utilité publique par décret du 20 février 2006, a pour but de promouvoir partout dans le monde des agricultures et des filières agroalimentaires respectueuses des producteurs ainsi que des systèmes alimentaires performants et durables aux plans économique, social et environnemental. Les logiques de coopération Nord-Sud et les partenariats entre secteurs public et privé font partie intégrante de son ADN.

En cohérence avec ses statuts et en application de ses missions, les activités de la Fondation visent à produire et promouvoir des contenus et des projets à destination des acteurs publics et privés pour notamment :

- Accélérer les transitions agricoles, pour faire face aux défis du changement climatique, de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, en favorisant par exemple l'adoption de pratiques agroécologiques,
- Promouvoir une éthique de la coopération au service de partenariats équitables dans les relations avec les filières agricoles et alimentaires tout en assurant un développement économique durable face aux défis démographiques,
- Mobiliser des financements en s'appuyant sur l'innovation et les politiques RSE afin de soutenir le développement de pratiques agricoles résilientes et soutenables,
- Participer, par ses productions et son action, à la co-construction de politiques publiques garantissant la sécurité et la souveraineté alimentaires.

La Fondation FARM s'appuie sur la recherche pour concevoir des projets en lien avec ces enjeux. Elle livre ses conclusions et met en œuvre des espaces de dialogue entre des acteurs clés des filières, pour agir sur l'ensemble de la chaîne de valeur agricole. À travers cette méthodologie, elle cherche à démultiplier l'impact de ses travaux et œuvre pour réduire les tensions et la polarisation.

FARM étant une Fondation reconnue d'utilité publique, la recherche de l'intérêt général est inhérente à toutes ses actions et à toutes ses pratiques professionnelles. Les travaux, projets et événements mis en œuvre par la Fondation sont menés de manière indépendante, libre de tout intérêt particulier ou partisan. En tant que think and do tank, la Fondation est ouverte au dialogue, tout en restant autonome, libre de ses actions et de ses prises de paroles. Ainsi, la gouvernance de la Fondation, son équipe, ses mécènes et ses partenaires s'engagent à respecter cette posture d'indépendance et d'ouverture dans ses prises de position.

À travers la formalisation d'une charte éthique¹, la Fondation souhaite faire connaître ses valeurs, ses bonnes pratiques et faire adhérer ses parties prenantes à celles-ci, que ce soit dans le cadre de ses activités ou dans le cadre de ses partenariats. Dans ce cadre, l'action de la Fondation vise à formaliser une culture commune autour d'un socle de valeurs partagées qui se matérialise par une posture détaillée dans ce document.

¹ *Éthique : Ensemble des principes moraux qui s'imposent aux personnes qui exercent une même profession, qui pratiquent une même activité. (source : [Académie française](#))*

1. Parties prenantes de la Fondation

On entend ici par partie prenante :

- les membres du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique de la Fondation
- l'équipe de la Fondation
- les partenaires opérationnels de la Fondation,
- ses partenaires institutionnels,
- ses partenaires financiers, ses sponsors et ses mécènes
- ses donateurs individuels
- les prestataires techniques

2. Valeurs de la Fondation

En 2022, la Fondation a conduit une réflexion stratégique sur son positionnement. Ainsi, elle a réaffirmé sa Raison d'être et ses valeurs. La synthèse de sa Raison d'être est la suivante : « Favoriser le développement durable des agricultures et des filières agroalimentaires dans le monde en éclairant les décideurs publics et privés ».

Les valeurs de la Fondation sont les suivantes :

- L'indépendance au service de l'intérêt général
- L'impartialité en s'appuyant sur les connaissances scientifiques, les savoirs et les savoir-faire
- La coopération équitable en capitalisant sur l'intelligence collective pour passer à l'action
- L'engagement réel pour un développement éthique et durable
- La curiosité comme signe d'ouverture aux autres et aux idées nouvelles

Concrètement, ces valeurs s'illustrent par des comportements traduisant :

- L'engagement pour l'intérêt général
- L'écoute, le partage et les échanges pour enrichir les débats d'idées tout en préservant son libre-arbitre
- La diversité des profils des interlocuteurs et le respect des points de vue de chacun
- La rigueur intellectuelle et le pragmatisme pour promouvoir des idées ancrées dans les réalités du monde
- Une attention à mobiliser des données et des arguments fondés sur la science dans ses prises de position et productions
- La co-construction dans les échanges, projets et partenariats.

Selon la nature des liens que les parties prenantes entretiennent avec la Fondation, elles s'engagent à adhérer ou à incarner ces valeurs dans les actions mises en œuvre ou les prises de parole.

Ainsi, dans le cadre de ses missions et en adéquation avec ses valeurs, la Fondation pourra prendre parti et produire des argumentaires, articles et publications liés à des débats politiques, techniques ou sociétaux. Elle a toute autonomie et liberté d'action pour formuler ses propos en les fondant sur une approche rationnelle étayée techniquement, scientifiquement et par la confrontation d'idées.

3. Engagements de la Fondation

3.1 Respect des droits humains et protection de l'environnement

Dans le cadre de ses activités et travaux, la Fondation s'engage à :

- promouvoir et respecter la dignité humaine et les droits humains. Elle s'oppose à toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'atteinte à la dignité.
- reconnaître la diversité
- veiller à garantir l'égalité des chances, ainsi qu'à favoriser un cadre de travail inclusif, respectueux et accessible à toutes et tous.

Par ailleurs, la Fondation s'engage à :

- promouvoir et respecter les règles et accords aux niveaux nationaux et internationaux qui visent à protéger la biodiversité et les ressources naturelles,
- prévenir les atteintes à l'environnement
- œuvrer en faveur du développement durable notamment au travers de la promotion active de politiques et solutions de développement agricole conciliant performance économique et sociale et impacts positifs sur le climat et la biodiversité.

Enfin, la Fondation s'engage à ne pas recevoir d'appui de la part de structures qui sont impliquées dans des violations du droit international (Non-respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des normes et déclaration de l'Organisation Internationale du Travail, notamment la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, non-respect des conventions en matière de protection de l'environnement, etc).

3.2 Principes de gouvernance

La Fondation s'engage à respecter les principes d'intégrité, de transparence et de bonne gouvernance. La gouvernance est exemplaire et désintéressée. La sobriété et la responsabilité environnementale guident ses choix.

La Fondation s'engage à communiquer de manière fidèle à la réalité et à lutter contre la désinformation. Elle délivre au public une information fiable, précise et objective fondée sur des connaissances scientifiques et des faits avérés, dans le respect des droits d'auteur et des données personnelles.

Par ailleurs, elle veille à ne pas :

- Agir de manière à valoriser directement ou indirectement les intérêts particuliers de l'un de ses partenaires
- Être impliquée dans des opérations susceptibles de générer de la corruption, de la fraude, du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) ;
- Utiliser les fonds ou les ressources alloués dans le cadre de projets aux finalités illicites.

Ainsi, la Fondation s'engage à informer immédiatement le Conseil d'administration et son commissaire du gouvernement de toute situation, soupçon ou incident lié à ces risques. Par délibération, le Conseil d'Administration pourra saisir un comité consultatif ponctuel dédié à l'instruction de ces situations afin de formuler des recommandations sur la conduite à tenir.

4. Démarche partenariale

La construction de partenariats équilibrés et respectueux des attentes de ses partenaires est inhérente à la Raison d’Être et au fonctionnement de la Fondation. C’est pourquoi, dès lors qu’elle cherche à nouer un partenariat technique ou financier, la Fondation s’engage à vérifier la convergence d’enjeux, d’objectifs et de valeurs avec le potentiel partenaire. Elle se réserve le droit de ne pas conclure ou de mettre fin à un partenariat si cette convergence est jugée insuffisante, ou dans le cadre duquel ses valeurs et ses engagements ne seraient pas respectés ou nuiraient à sa réputation.

Dans la mise œuvre de sa démarche de co-construction, de recherche du Bien commun et compte tenu de son rôle de médiateur et de facilitateur du dialogue, la Fondation n’exclut a priori aucun type de partenaire.

Les partenariats pourront être conclus si le potentiel partenaire adhère aux enjeux, objectifs et valeurs portés par la Fondation en s’engageant à respecter la présente charte éthique.

A contrario, le partenariat ne pourra être conclu :

- si des prises de position politiques du potentiel partenaire entrent en conflit avec les valeurs de la Fondation.
- s’il existe un risque de transgression des règles de droit international et national en matière de droits humains et d’environnement

Pour mettre en pratique sa charte, se prémunir de risques pouvant ternir son identité de Fondation œuvrant en faveur de l’intérêt général et pour objectiver ses décisions, la Fondation pourra s'appuyer sur une organisation et des outils qui garantiront leur conformité avec ces principes d’action.

Par ailleurs, la Fondation mettra en œuvre des outils de suivi lui permettant de veiller dans le temps avec ses partenaires au maintien de la cohérence de ses activités avec ses valeurs.

Ces instances, outils et procédures prendront en compte les critères suivants :

- politique/et ou engagements RSE-sociétaux du partenaire au regard des ODD,
- engagements en matière de DDHH, travail et obligations environnementales
- mission, raison d’être et valeurs du partenaire,
- réputation du partenaire potentiel.

Enfin, ces critères seront appréciés au regard de l’historique du partenaire sur ces thématiques.

Cette charte éthique a été approuvée par les membres du Conseil d’administration de la Fondation lors de sa réunion du 9 décembre 2025.